

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit:	<b>ACETALDEHYD</b>
· No CAS:	75-07-0
· Numéro CE:	200-836-8
· Numéro index:	605-003-00-6
· Numéro d'enregistrement:	01-2119451152-51

## · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · Emploi de la substance / de la préparation

Intermédiaire de synthèse  
Pour utilisation industrielle

## · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:	PERGAN GmbH Hilfsstoffe für industrielle Prozesse Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50
---------------------------	--

## · Service chargé des renseignements:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail  
Competent person:  
\* Sales Manager Germany: Mr. Ansgar Pappenheim, e-mail: a.pappenheim@pergan.com  
\* Export Sales Manager: Mr. Dr. Thomas Philipps, e-mail: dr.philipps@pergan.com  
\* Environment protection / : Mr. Christoph Wilting, e-mail: c.wilting@pergan.com  
Security of labour

## · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 1 H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## · 2.2 Éléments d'étiquetage

## · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

## · Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

## · Mention d'avertissement

Danger

## · Composants dangereux

## · Déterminants pour l'étiquetage: acétaldéhyde

## · Mentions de danger

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## · Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clé.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## · 2.3 Autres dangers

## · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

**Nom du produit: ACETALDEHYD**

(suite de la page 1)

· vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## · 3.1 Caractérisation chimique: Substances

- No CAS Désignation 75-07-0 acétaldéhyde
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 200-836-8
- Numéro index: 605-003-00-6

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## · 4.1 Description des premiers secours

## · Remarques générales:



Autoprotection du secouriste d'urgence.

## · Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

## · Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements imprégnés du produit.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Recourir à un traitement médical.

## · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## · Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

## · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## · 5.1 Moyens d'extinction

## · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

## · 5.2 Dangers particuliers

## résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

## · 5.3 Conseils aux pompiers

## · Equipement spécial de

## sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

## · Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

## · 6.2 Précautions pour la

## protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

## · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

## · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 3)

FR —

**Nom du produit: ACETALDEHYD**

(suite de la page 2)

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**\* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Eviter la formation d'aérosols.  
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.  
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.  
Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.  
Eviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.  
Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



Porter des chaussures à semelles conductrices.



Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif  
Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:**

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

**Indications concernant le stockage commun:**

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
Ne pas conserver avec les agents de réduction.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Conservé les emballages dans un lieu bien aéré.  
Protéger contre les impuretés.

**Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):**

max.: +20°C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****75-07-0 acétaldéhyde**

VME	Valeur à long terme: 180 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
C2	

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. Intermédiaire de synthèse

(suite page 4)

FR

**Nom du produit: ACETALDEHYD**

(suite de la page 3)

**8.2 Contrôles de l'exposition****· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

**· Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

**· Protection des mains:**

Filtre AX

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.



Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**

Gants de protection

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Butylcaoutchouc

**· Temps de pénétration du matériau des gants****· Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

**· Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

· **Forme:** Liquide  
· **Couleur:** Incolore  
· **Odeur:** Piquante

· **valeur du pH:** Non déterminé.

**· Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:** -123 °C  
· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 20 °C  
Non applicable.

· **Point d'éclair:** -39 °C

· **Température d'inflammation:** 175 °C

· **Température de décomposition:** 420 °C

· **Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé.

**· Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

**· Limites d'explosion:**

· **Inférieure:** 4 Vol %  
· **Supérieure:** 60 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 1006 hPa

· **Densité à 18 °C:** 0,783 g/cm<sup>3</sup>  
· **Densité relative:** Non déterminé.  
· **Densité de vapeur:** Non déterminé.  
· **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

**· Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau:** Non déterminé.

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** 0,45

(suite page 5)

FR

Nom du produit: **ACETALDEHYD**

(suite de la page 4)

· Viscosité:	
· Dynamique à 15 °C:	0,25 mPas
· Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Risque de polymérisation. Formation possible de peroxyde.
· 10.4 Conditions à éviter	Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
· Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**75-07-0 acétaldéhyde**

Inhalatoire LC50 / 4h 24,04 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:	
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)	
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## · 12.1 Toxicité

## · Toxicité aquatique:

**75-07-0 acétaldéhyde**

EC50 / 72h &gt;100 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

EC50 / 48h 57,4 mg/l (daphnia magna)

· 12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications écologiques:	
· Indications générales:	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.

(suite page 6)  
FR

Nom du produit: **ACETALDEHYD**

(suite de la page 5)

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

## · Code déchet:

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

## · Emballages non nettoyés:

## · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

## · Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1089
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	UN1089 ACÉTALDÉHYDE ACETALDEHYDE
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	I
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	0 Code: E3 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 300 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	1 D/E
· RID / GGVSEB:	voir ADR
· IMDG · Limited quantities (LQ)	0

(suite page 7)

FR

**Nom du produit: ACETALDEHYD**

(suite de la page 6)

· Excepted quantities (EQ)	Code: E3 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 300 ml
----------------------------	---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 10 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50 t
- RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- A noter: Suivre les réglementations locales/nationales.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Protection de l'environnement / Sécurité du travail
- Contact: Tel: +49 2871 9902-0  
E-mail: mail@pergan.com
- Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente